



Ville de Confolens

Lettre d'information municipale

Octobre 2015
n° 3

STATIONNEMENT DANS LE CENTRE-VILLE : RAPPEL ET MODE D'EMPLOI

Des zones blanches et des zones bleues modifiées, des arrêts minutes créés, le stationnement à Confolens a connu un petit lifting en plein cœur de l'été. Ces modifications répondent au besoin de fluidifier l'accès au centre-ville.

Quels changements dans le Centre-Ville ?

- **Zones blanches** : les places de la rue du pont Larréguy, du pourtour du marché couvert, de la place Henri Dezaphie et devant le Quai d'Orléans sont devenues des zones blanches. C'est-à-dire qu'aucune limite de temps n'est imposée sur ces places.

- **Zones Bleues** : les espaces laissés en zones bleues nécessitent l'utilisation d'un disque bleu. La durée de stationnement est limitée à 1h30.

Vous pouvez vous procurer ces disques de stationnement en mairie pour la somme de 1 euro ou chez certains commerçants. Ce disque bleu est de norme européenne, il peut donc être utilisé sur tout le territoire européen.

- **Arrêts minutes** : Des arrêts minutes correspondant à une durée de stationnement de 20 minutes ont été créés rue du Maquis Foch, place Henri Coursaget, place de la liberté et sur les allées de Blossac devant la boulangerie. Ces places favorisent la rotation des véhicules et facilitent l'accès aux commerces en évitant les arrêts prolongés. Le fonctionnement est identique à celui des zones bleues, l'usager devant indiquer l'heure d'arrivée par un disque bleu.

Deux places arrêts minutes sont également à l'étude sur l'esplanade Emile Roux.

L'information avant la sanction

La période d'information et de sensibilisation durera jusqu'à la fin du mois d'octobre. Des avertissements seront donnés aux conducteurs étant en infraction. Dès le 2 novembre 2015, le garde-champêtre pourra sanctionner toute infraction.

Pour rappel, voici le montant des amendes encourues :

- Stationnement sans disque bleu : 17 euros
- Dépassement du temps : 17 euros
- Stationnement interdit : 17 euros
- Stationnement gênant* : 35 euros
- Stationnement sur place handicapée* : 135 euros

**Ces deux infractions ne font pas l'objet d'une campagne de sensibilisation. Les sanctions sont déjà effectives.*



ZOOM SUR... XAVIER DEGHILAGE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Xavier Deghilage a pris ses fonctions de Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Ville de Confolens et la Communauté de Communes du Confolentais le 15 mars dernier. Un retour aux sources pour cet homme de 40 ans, père de trois



enfants scolarisés à Confolens, dont la carrière avait commencé en 2001 avec un poste de chargé de mission économique et TIC (Technologies de l'information et de la communication)

à la Communauté de Communes du Confolentais (CCC).

Attaché territorial et titulaire d'une maîtrise science de gestion de l'IAE de Poitiers, Xavier Deghilage devint Directeur Général des Services de la CCC en 2005. Il y restera jusqu'à sa nomination à La Couronne en décembre 2012 toujours en qualité de DGS.

Depuis 6 mois donc, il a déjà mené de nombreux dossiers de front pour la Ville de Confolens et la CCC :

- création du service ADS (Application du Droit des Sols)
- PLU de l'Intercommunalité
- implantation d'Aérosot
- label Petites Cités de Caractère
- schéma de mutualisation
- commune nouvelle

RÉUNIONS DE QUARTIER

La prochaine réunion des conseils de quartier se tiendra le mardi 13 octobre à 20h.

- 1- Centre-Ville : Salle du Conseil, Mairie de Confolens
- 2- Les Garennes, Villevert, Quai du Goire, Rte de St Germain : Salle des Sociétés, Mairie de Confolens
- 3- St Michel, Rte de Limoges, Rte de la Roche : Ferme St Michel
- 4- St Barthélemy, La Croix St-Georges, Le Mas du Breuil, La Fontorse : Ecole Pierre et Marie Curie
- 5- Rte d'Ansac, Le Clos Jalandon, La Voie Latine, La Grange Boireau : Salle du Moulin

Les lieux-dits sont rattachés au quartier le plus proche

PRÉPAREZ-VOUS POUR JANVIER 2016

L'utilisation d'un bac conforme aux conditions de collecte sera demandée (collerette droite, couvercle amovible fixé à la cuve, volume supérieur ou égal à 120L, deux petites roues). En janvier 2016, seuls les déchets présentés en sacs ou en bacs conformes seront collectés.



LA VILLE DE CONFOLENS RENFORCE SON SERVICE COMMUNICATION-ANIMATION

La municipalité organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année et a donc engagé une personne pour en assurer la coordination administrative et événementielle. Marlène



Pougeard, 22 ans, a été ainsi recrutée en Contrat d'Avenir le 1er juillet dernier pour remplir cette mission en plus de ses autres tâches dans l'animation périscolaire (transport, surveillance, Temps d'Activités Périscolaires).

L'été étant riche en manifestation, vous l'avez peut-être déjà croisée lors des Vendredis de l'été, des marchés de producteurs, du 14 juillet ou encore aux Roches Bleues. Dernièrement, elle a travaillé sur l'ouverture de la saison culturelle à la Ferme St Michel et aussi à l'occasion des Journées du Patrimoine.

SALON DES ARTISANS, DU BTP ET DE L'AUTOMOBILE

Les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2015 à Confolens aura lieu le **2^e salon de l'Artisanat, du BTP et de l'Automobile**. Organisé par l'Association des Commerçants Artisans et Industriels du Confolentais (ACAIC), ce salon se tiendra sur la Place Henri Coursaget.

Une vingtaine d'exposants seront présents dans les halles et et en extérieur.

La journée nationale du commerce de proximité aura également lieu le 10 octobre. Un accueil chaleureux avec café et viennoiseries sera réservé à tous les visiteurs.

